



**TRAME DE REMONTEE D'INFORMATIONS DANS LE CADRE DU PARCOURS DE LA
FLAMME OLYMPIQUE (8 MAI AU 26 JUILLET 2024)**

Cour d'appel de

Tribunaux judiciaires concernés par le passage de la flamme :

Date du passage de la flamme :

1. Remontées d'informations quantitatives sur les procédures en lien avec le parcours de la flamme Olympique

Nombre total de gardes à vue en lien avec le parcours de la flamme¹ :

- Dont majeurs
- Dont mineurs

Nombre de gardes à vue prises pour les infractions principales suivantes :

- atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique :
- autres infractions commises dans le cadre de troubles à l'ordre public :
- atteintes aux porteurs de la flamme (ex. violences, outrages) :
- atteintes à la flamme (ex. dégradations, détériorations ou destructions) :
- infractions prévues par le code du sport :

Nombre d'individus majeurs ayant fait l'objet, à l'issue d'une garde à vue, d'une décision :

- de classement sans suite :
- de poursuite en enquête :
- d'alternatives aux poursuites :
 - o dont alternatives avec défèrement :
 - o dont alternatives ayant donné lieu à interdiction de paraître dans un ou plusieurs lieux déterminés (art.41-1, 7° CPP) :

¹ Sont recensées les gardes à vue ayant débuté au cours de la journée du passage de la flamme et la nuit qui suit. Ainsi, pour un passage de la flamme sur le ressort d'une cour d'appel le 4 juin, une première trame complétée devra être transmise au bureau de la politique pénale générale (rapport-bppg.dacg@justice.gouv.fr) le 5 juin avant 10h pour renseigner les gardes à vue intervenues durant la journée du 4 juin et la nuit du 4 au 5 juin. Une seconde trame devra ensuite être transmise le 7 juin avant 10h concernant les orientations décidées pour ces gardes à vue.

- de poursuites :
 - o sans défèrement (OP, CRPC, COPJ) :
 - o avec défèrement (CPPV, CPPVCJ, CRPC, CI, CDD, ouverture d'information judiciaire) :
 - o nombre de mandats de dépôt délivrés :

Nombre d'individus mineurs ayant fait l'objet, à l'issue d'une garde à vue, d'une décision :

- de classement sans suite :
- de poursuite en enquête :
- d'alternatives aux poursuites :
 - o dont alternatives avec défèrement :
 - o dont alternatives ayant donné lieu à interdiction de paraître dans un ou plusieurs lieux déterminés (art.41-1, 7° CPP) :
- de poursuites :
 - o sans défèrement :
 - o avec défèrement :
 - dont saisine du TPE aux fins d'audience unique :
 - dont ouvertures d'informations judiciaires :
 - dont mandats de dépôt délivrés :

2. Éléments d'analyse

Difficultés éventuelles en matière de coordination de l'évènement

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Points d'attention sur un mode opératoire particulier relevé lors des infractions commises à l'occasion du parcours de la flamme

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....
.....

Impact éventuel du passage de la flamme sur l'activité pénale du tribunal

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Toutes observations utiles en lien avec l'évènement

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....